

Perelman et la *Nouvelle Rhétorique*

Un retour à Aristote à l'ère des droits
de l'homme

L'Ecole de Bruxelles

Chaïm Perelman (1912-1984)

C'est parce qu'elle est œuvre vraiment humaine que la rhétorique, croyons-nous, a connu son maximum d'éclat aux époques d'humanisme, aussi bien dans la Grèce antique que dans les siècles de la Renaissance.

Si notre siècle doit se dégager définitivement du positivisme, il a besoin d'instruments qui lui permettent de comprendre ce qui constitue le réel humain. (...). Nous croyons qu'une théorie de la connaissance, qui corresponde à ce climat de la philosophie contemporaine, a besoin d'intégrer dans sa structure les procédés d'argumentation utilisés dans tous les domaines de la culture humaine et que, pour cette raison, un renouveau de la rhétorique serait conforme à l'aspect humaniste des aspirations de notre époque.



Le Traité de l'argumentation marque...

« une rupture avec une conception de la raison et du raisonnement, issue de Descartes, qui a marqué de son sceau la philosophie occidentale des trois derniers siècles »

(Perelman et Olbrechts-Tyteca 1958 : 1)

Le rationnel et le raisonnable

« Alors que, en droit, les idées de raison et de rationalité ont été rattachées d'une part à un modèle divin, d'autre part à la logique et à la technique efficace, celle du raisonnable et de son opposé, le déraisonnable, sont liées aux réactions du milieu social et à leur évolution. Alors que les notions de « raison » et de « rationalité » se rattachent à des critères bien connus de la tradition philosophique, tels que les idées de vérité, de cohérence et d'efficacité, le raisonnable et le déraisonnable sont liés à une marge d'appréciation admissible et à ce qui, excédant les bornes permises, paraît socialement inacceptable. »

Perelman (1990 : 520)

Les notions confuses

« Cet esprit critique n'est pas inné, et il ne pourrait s'acquérir par une éducation qui se limiterait à une formation rigoureuse de type mathématique. Les notions confuses constituent, dans la théorie et la pratique de l'action, surtout de l'action publique, des instruments de communication et de persuasion inéliminables. Mais il faut les manier avec prudence. »

Perelman (1978)

Les notions confuses et les valeurs

- L'héritage de Protagoras: « L'homme est la mesure de toutes choses. »
- L'héritage de Dupréel: « La *mesure* des choses que la cité connaît, ce n'est pas un individu, c'est la cité elle-même. La cité ne délibère pas sur la blancheur, ni sur le chaud et le froid, mais sur les choses qui lui importent telles que le juste et l'honnête; et c'est l'accord des citoyens qui décide, en de telles matières, de l'opinion qui doit prévaloir. »

La Déclaration universelle des droits de l'homme et l'accord sur les valeurs

Article 1:

« Tous les êtres humains naissent **libres** et **égaux** en **dignité** et en **droits**. Ils sont doués de **raison** et de **conscience** et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de **fraternité** »

La dissociation des notions

« La dissociation des notions, comme nous la concevons, consiste dans un remaniement plus profond, toujours provoqué par le désir de lever une incompatibilité, née de la confrontation d'une thèse avec d'autres, qu'il soit question de normes, de faits ou de vérités. Des solutions pratiques permettent de résoudre la difficulté sur le plan exclusif de l'action, d'éviter que l'incompatibilité se présente, de la diluer dans le temps, de sacrifier une des valeurs qui entrent en conflit, ou les deux. La dissociation des notions correspond, sur ce plan pratique, à un compromis, mais elle conduit, sur le plan théorique, à une solution qui vaudra également dans l'avenir parce que, en restructurant notre conception du réel, elle empêche la réapparition de la même incompatibilité. »

(Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988 : 552-553)

Une dissociation de la notion de liberté

« L'orateur qui se propose de dissocier une notion choisira, au sein de celle-ci (la liberté, la dignité, l'égalité, l'obéissance, etc.) un aspect à valoriser, un autre à disqualifier. Il dira par exemple, s'il est directeur d'école, que la liberté au nom de laquelle on revendique un horaire assoupli pour les examens, est une liberté *apparente*. Il disqualifie cette interprétation. Il affirmera au contraire que la liberté *réelle*, qu'il approuve, consiste à savoir se plier aux règles de l'établissement pour pouvoir ensuite gagner son autonomie. »

Emmanuelle Danblon, L'Homme rhétorique

Dissocier patriotisme et nationalisme

« Le nationalisme est l'exact contraire du patriotisme »

Emmanuel Macron, centenaire de l'armistice, 11
novembre 2018

L'amour des siens n'est pas la haine des autres

Le statut des auditoires en démocratie

« Toute argumentation qui vise seulement un auditoire particulier offre un inconvénient, c'est que l'orateur, dans la mesure précisément où il s'adapte aux vues de ses auditeurs, risque de prendre appui sur des thèses qui sont étrangères ou même franchement opposées à ce qu'admettent d'autres personnes que celles auxquelles, pour le moment, il s'adresse. (...) De là la faiblesse relative des arguments qui ne sont admis que par des auditoires particuliers et la valeur accordée aux opinions qui jouissent d'une approbation unanime, et spécialement de la part de personnes ou de groupes qui s'entendent sur bien peu de choses. »

(Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988 : 40-41)

Genèse de l'auditoire universel

« Mais cette conception du positivisme juridique s'écroule devant les abus de l'hitlérisme, comme toute théorie scientifique inconciliable avec les faits. Car la réaction universelle devant les crimes nazis obligea les chefs d'Etat alliés à instruire le procès de Nuremberg, et à interpréter l'adage *nullum crimen sine lege* dans un sens non positiviste, la loi violée en l'occurrence ne relevant pas d'un système de droit positif, mais de la conscience de tous les hommes civilisés. La conviction qu'il était impossible de laisser impunis ces crimes horribles, mais qui échappaient à un système de droit positif, a prévalu sur la conception positiviste du fondement du droit. »

Perelman (1990 : 471-472)

Le cas du procès de Nuremberg

« tout le droit n'est donc pas dans les textes légaux »
(Perelman, Ethique et droit, p. 542)

- La justice comme notion confuse
- L'adage juridique *nullum crimen sine lege* transgressé
- Le principe de nécessité: « Celui qui n'a contrevenu à la loi que pour sauvegarder un intérêt social manifestement supérieur, surtout quand il agit sans aucun mobile personnel, doit échapper à la pénalité. » (Ibid., p. 541)
- La conscience de tous les hommes

L'auditoire universel et les *lois non écrites*

Créon — Ainsi tu as osé passer outre à ma loi ?

Antigone — Oui, car ce n'est pas Zeus qui l'avait proclamée ! Ce n'est pas la Justice, assise aux côtés des dieux infernaux ; non, ce ne sont pas là les lois qu'ils ont jamais fixées aux hommes et je ne pensais pas que tes défenses à toi fussent assez puissantes pour permettre à un mortel de passer outre à d'autres lois, aux lois non écrites, inébranlables, des dieux ! Elles ne datent, celles-là, ni d'aujourd'hui ni d'hier, et nul ne sait le jour où elles ont paru.

Sophocle, *Antigone*, v.446 svv.

Un auditoire universel chez Aristote

« Car il y a une justice et une injustice dont tous les hommes ont comme une divination et dont le sentiment leur est naturel et commun, même quand il n'existe entre eux aucune communauté ni aucun contrat ; c'est évidemment, par exemple, ce dont parle l'Antigone de Sophocle, quand elle affirme qu'il était juste d'enfreindre la défense et d'ensevelir Polynice ; *car c'était là un droit naturel :*

Loi qui n'est ni d'aujourd'hui ni d'hier, qui est éternelle et dont personne ne connaît l'origine.

(*Rhétorique*, I, 13, 1373 b)

La notion de justice dissociée chez Aristote

« Il est évident que, si la loi écrite est contraire à notre cause, il faut invoquer la loi commune et les considérations d'équité comme étant plus justes »

(Rhétorique, I, 15, 1375b).

Une délicate définition de l'auditoire universel

L'auditoire universel est « constitué par l'humanité tout entière ou du moins par tous les hommes adultes et normaux »

(Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988 : 39)

« Mais que faire quand, avançant une proposition qui paraît objectivement valable, à laquelle tous les êtres raisonnables devraient adhérer, on rencontre un ou des esprits rétifs, qui doivent s'obstiner à la rejeter ? On peut être amené, par là, à modifier sa conception de l'auditoire universel, mais on peut aussi exclure les récalcitrants de l'ensemble des êtres raisonnables. »

(Ibid, 1989 : 321).

L'auditoire universel: quelques modèles disponibles

- Les lois non écrites
- La conscience de tous les hommes
- The man within chez Adam Smith
- La statue intérieure chez François Jacob
- Le modèle interne des neurologues

Des critères éminemment rhétoriques

- La raison des émotions
- La conscience de tous les hommes
- Les situations vécues
- Le raisonnable comme garde-fou du rationnel

Le risque de perdre le rapport à l'auditoire universel

Notre monde est désormais l'image inversée de celui de l'Antiquité : (...) les individus qui, dans la vie, ne ressentent pas la douleur ou « la joie qui convient » se font plus nombreux chaque jour. (...). La vérité est qu'une transformation de l'être vivant-parlant constitue pour la pensée un défi presque incontournable. De même que l'éthique de l'Antiquité partait naturellement de formes de sensibilité humaine qui lui paraissaient évidentes, de même la nôtre doit aujourd'hui commencer par enquêter sur l'absence chez les êtres pensants de toute « perception générale » : comment cette disparition est-elle survenue ? Où peut-elle encore nous mener ? Tout éthique digne de ce nom doit affronter la promesse et la menace dont est porteuse la sensation qu'aujourd'hui peut-être —ou peut-être pas encore— nous ne sentons plus rien du tout ».

Daniel Heller-Roazen, *Une archéologie du toucher*, 2009, Paris, Seuil, pp. 320-321.

Retour sur le genre épideictique

« On observerait peut-être que les cas où l'argumentation rhétorique perd le moins de son efficacité, lorsqu'elle est perçue comme procédé, est celui du discours épideictique ou de ce qui s'en rapproche, c'est-à-dire le cas où il existe déjà une certaine adhésion aux conclusions et où celle-ci doit seulement être renforcée. Il y aurait, pensons-nous, lieu de chercher quand, et selon quelles conditions, l'argumentation rhétorique perçue comme procédé peut garder son efficacité. » (*La Nouvelle Rhétorique*, 1989 : 97).

L'épidictique et la propagande

- Le problème de la démarcation
- La question des valeurs « universelles »
- Une aporie politique
- Une solution: la fiction comme critère
- Figurer un monde éthico-esthétique

L'incompétence rhétorique aujourd'hui

- Deux exemples qui font polémique

Premier exemple:

L'épidictique détaché de la rhétorique

- L'éloge *littéraire* d'Anders Breivik par Richard Millet
- « Richard Millet a reconnu que le titre de son pamphlet, "Eloge littéraire d'Anders Breivik", était "peut-être malheureux". Les gens n'en ont pas "perçu l'ironie", a-t-il supposé. »
- Peut-on séparer l'éthique et l'esthétique?
- Richard Millet n'éprouve pas *l'émotion qui convient*

Deuxième exemple: le mot bouc émissaire

- Retirer le mot « race » de la Constitution française?
- L'article incriminé: « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de **race** ou de religion. »
- Protagoras se retourne dans sa tombe
- « Race »: une notion confuse?
- Un avatar inattendu du tout performatif
- Une nouvelle aporie politique: le mot tabou

Ouverture

Comment renouer avec les compétences
rhétoriques?

À suivre...